


IMPRESSION DE LA CARTE




Légende de la Carte

- Légende de la vue d'ensemble

COMMUNE (RNU)

 Règlement national d'urbanisme


DOCUMENT (PLUi, PLU, POS, CC, PSMV)

 Plan local d'urbanisme

 Plan d'occupation des sols


Carte communale


Plan de sauvegarde et de mise en valeur

 Plan local d'urbanisme intercommunal


- Légende des Documents d'Urbanisme et des Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur


Zonages des documents d'urbanisme

 Zone urbaine

 Zone à urbaniser, ouverte

Zone à urbaniser, bloquée

 Zone agricole






























 Zone naturelle et forestière

 Secteur ouvert à la construction

 Secteur réservé aux activités







 Constructions non autorisées

Périmètres d'informations



-   Secteur sauvegardé
-  Zone d'aménagement concerté
-  Zone de préemption dans un espace naturel et sensible
-  Périmètre de droit de préemption urbain
-  Zone d'aménagement différé
-  Zone d'obligation du permis de démolir
-  Périmètre de développement prioritaire économie d'énergie
-   Périmètre forestier : interdiction ou réglementation des plantations, plantations à réaliser et semis d'essence forestière
-  Périmètre minier de concession pour l'exploitation ou le stockage
-  Zone de recherche et d'exploitation de carrière
-  Périmètre des zones délimitées - divisions foncière soumises à déclaration préalable
-  Périmètre de sursis à statuer
-  Secteur de programme d'aménagement d'ensemble
-   Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (secteur affecté par le bruit)
-  Zone Agricole Protégée
- Site archéologique
- Zone à risque d'exposition au plomb
-  Espaces et milieux à préserver, en fonction de l'intérêt écologique
-  Zones d'assainissement collectif / non collectif / eaux usées / eaux pluviales, schéma de réseaux eau et assainissement, systèmes d'élimination des déchets
-  Règlement local de publicité
- Projet de plan de prévention des risques
- Protection des rives des plans d'eau en zone de montagne
-  Arrêté du préfet coordonnateur de massif
- Document d'aménagement artisanal et Commercial
-  Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels péri-urbains
- Lotissement
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Dépassement des règles du Plan Local d'Urbanisme pour diversité de l'habitat
-  Dépassement des règles de Plan Local d'Urbanisme pour performance énergétique
- Périmètre projet urbain partenarial
- Périmètres patrimoniaux d'exclusion des matériaux et énergies renouvelables pris par délibération
- Secteur de taxe d'aménagement
- Droit de préemption commercial
-  Périmètre d'opération d'intérêt national
- Périmètre de secteur affecté par un seuil minimal de densité
- Schémas d'aménagement de plage
- Bois ou forêts relevant du régime forestier
- Secteurs d'information sur les sols
- Périmètres de projets Association Foncière Urbaine de Projet
-  Emprise ou localisation des immeubles bâtis ou non bâtis classés ou inscrits au titre des monuments historiques
-  Périmètre d'annulation partielle du document d'urbanisme
-   Autres périmètres d'informations


Mixité sociale et fonctionnelle en zones urbaines ou à urbaniser

-  Diversité commerciale à protéger ou à développer
-  Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU
-  Secteur avec taille minimale des logements en zone U et AU
-  Majoration des volumes constructibles
-  Secteur à densité maximale pour les reconstructions ou aménagements de bâtiments existants
-  Mixité des destinations ou sous-destinations
-  Règles différenciées entre le rez-de-chaussée et les étages supérieurs des constructions
-  Réalisation d'espaces libres, plantations, aires de jeux et de loisir
-  Espace vert non protégé à requalifier
-  Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale non protégé à requalifier
-  Espace boisé classé
-  Espace boisé classé à protéger ou conserver
-    Éléments de paysage
-  Élément intérieur particulier protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
-  Élément extérieur particulier protégé à conserver, restaurer et mettre en valeur
-  Arbre remarquable ou autre élément naturel protégé à conserver, restaurer et mettre en valeur
-  Point d'eau ou source protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
-  Mur de soutènement, rempart ou mur de clôture protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
- Séquence, composition, ordonnance architecturale ou urbaine protégée, à conserver, restaurer et mettre en valeur
-  Séquence naturelle protégée (front rocheux, falaise, etc.), à conserver, restaurer et mettre en valeur
-  Séquence, composition ou ordonnance végétale s'ensemble protégée, à conserver, restaurer et mettre en valeur
- Passage d'eau souterrain protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
-   Unité urbanistique ou paysagère soumise à des dispositions spécifiques
-  Immeuble bâti dont les parties intérieures sont protégées en totalité, à conserver, restaurer et mettre en valeur
-  Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées, à conserver, restaurer et mettre en valeur
-  Parc ou jardin de pleine terre protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
- Espace libre à dominante végétale protégé à conserver, restaurer et mettre en valeur
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
-  Cours d'eau, réseau hydraulique ou étendue aquatique protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
-  Espace vert non protégé à requalifier
-  Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale non protégé à requalifier
-  Immeuble bâti non protégé soumis à des dispositions spécifiques ou des règles générales localisées
-  Immeuble non bâti ou espace libre non protégé soumis à des dispositions spécifiques ou des règles générales localisées
- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
-    Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
-  Espaces remarquables du littoral




-  Exclusion protection de plans d'eau de faible importance
-  Secteur de dérogation aux protections des rives des plans d'eau en zone de montagne
-  Espaces, paysage et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard à préserver
-  Terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles pastorales et forestières à préserver
-  Coefficient de biotope par surface
-  Constructibilité espace boisé antérieur au 20ème siècle

Immeuble ou partie d'immeuble dont la modification peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées

-  Secteur avec disposition de reconstruction/démolition
-  Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées



-  Périmètre issu des plan de déplacements urbains sur obligation de stationnement

Règles d'implantation des constructions

-  Limite maximale d'implantation de construction
-  Limite imposée d'implantation de construction
-  Constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs en zone A ou N

Secteur à transfert de constructibilité en zone N

Secteur avec densité minimale de construction

-  Emprise au sol
-  Hauteur maximale de façade

Hauteur maximale de faitage ou de construction

Hauteur imposée de façade

Point de vue, perspective à préserver et à mettre en valeur


Aspect extérieur

Stationnement

-  Zone d'aménagement concerté (surface de plancher, destination)

Secteur de plan de masse

Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation

-  Opération d'ensemble imposée

-  Emplacement réservé


-  Voies, chemins, transport public à conserver et à créer


Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer

-  Secteur de performance énergétique


Secteur d'aménagement numérique

-  Conditions de desserte

-  Desserte par les réseaux

-  Mesures pour limiter l'imperméabilisation des sols

-  Limitation de la constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général

-  Zone à aménager en vue de la pratique du ski

Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol

Interdiction types d'activités, destinations, sous-destinations

Autorisations sous conditions types d'activités, destinations, sous-destinations

-  / Autres prescriptions

• Légende des Servitudes d'Utilité Publique

Forêts

Protection des bois et forêts à Mayotte - A1



Forêts dites de protection - A7



Terrains en montagne et dunes - A8

Littoral

Littoral - EL9

Eaux



Protection des eaux - périmètre de protection immédiate - AS1



Protection des eaux - périmètre de protection rapprochée - AS1

Protection des eaux - périmètre de protection éloignée - AS1

Protection des eaux - périmètre de protection eau minérale - AS1



Lits et berges des cours d'eau - A4

Réserves naturelles et parcs nationaux

Réserves naturelles - AC3

Parcs nationaux - EL10

Zones agricoles protégées



Zones agricoles protégées - A9



Protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay - A10

Monuments historiques



Périmètre des abords - AC1

Monuments historiques - AC1

Monuments naturels et sites

Sites inscrits et classés - AC2

Patrimoine architectural et urbain

Sites patrimoniaux remarquables - AC4



Plans de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine - AC4bis

Installations sportives



Equipements sportifs - JS1

Electricité



Canalisations électriques aériennes - I4

Canalisations électriques souterraines - I4



Canalisations électriques - I4

Gaz

Canalisations de transport de gaz, hydrocarbures et produits chimiques - I3

Energie hydraulique

Energie hydraulique - I2

Réseaux de chaleur et de froid

Canalisation de transport et de distribution de chaleur - I9

Mines et carrières

Mines et carrières - I6

Stockage souterrain de gaz, hydrocarbures et produits chimiques - I7

Transport de gaz, hydrocarbures et produits chimiques



Maitrise des canalisations de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques - I1



Canalisations de distribution de gaz - I5

Eaux et assainissement



Conduites d'irrigation - A2



Entretien des canaux d'irrigation - A3

Canalisations publiques d'eau et assainissement - A5

Cours d'eau

Cours d'eau - Halage - EL3



Cours d'eau - Marchepied - EL3

Navigation maritime



Champs de vue pour la navigation maritime - EL8

Transports ferroviaires ou guidés



Voies ferrées et visibilité sur les voies publiques - T1



Tréfonds - T3

Réseaux routiers



Visibilité sur les voies publiques - EL5



Réserve de terrains nécessaires aux routes - EL6



Alignement des voies publiques - EL7



Interdictions d'accès en bord de routes - EL11

Circulation aérienne



Aéronautique de balisage - T4



Circulation aérienne - T5



Terrains nécessaires à la navigation aérienne - T6




Extérieur des zones de dégagement - T7

Remontées mécaniques et pistes de ski

Développement et protection des montagnes - EL4

Survol au profit des téléphériques - T2

Associations syndicales

 Ecoulement des eaux nuisibles - A6

Transport par câble en milieu urbain

Transport par câble - T9

Télécommunication

Installations de navigation et d'atterrissage - Zone primaire de dégagement - T8

Installations de navigation et d'atterrissage - Zone secondaire de dégagement - T8

Installations de navigation et d'atterrissage - Zone spéciale de dégagement - T8

Installations de navigation et d'atterrissage - Secteur de dégagement - T8

Communications électroniques - Zone de garde - PT1

Communications électroniques - Zone de protection - PT1

Communications électroniques - Zone primaire de dégagement - PT2

Communications électroniques - Zone secondaire de dégagement PT2

Communications électroniques - Zone spéciale de dégagement - PT2

Réseaux de télécommunication - PT3

Ouvrages de défense

Champs de vue pour la navigation maritime - AR1

Ouvrages de défense ou de sécurité maritime - AR2

Magasins à poudre - zones de prohibition - AR3

Magasins à poudre - zones d'isolement - AR3

Terrains d'atterrissage militaires - AR4

Fortifications et ouvrages militaires - AR5

Champs de tir - AR6

Cimetières

Cimetières - INT1

Etablissements conchylicoles

Etablissements conchylicoles - AS2

Ouvrages et plans de prévention des risques

Loire et ses affluents - EL2bis

Plans de prévention des risques naturels et miniers - PM1

Inondations pour la rétention des crues du Rhin - PM1bis

Installations classées et sites constituant un risque pour la sécurité et la salubrité publique - PM2

Plans de prévention des risques technologiques - PM3

Zones de rétention d'eau et de mobilité des cours d'eau - PM4

Ouvrages hydrauliques - PM5

Installations nucléaires de base - PM6

- **Légende des Schémas de Cohérence Territoriale**

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE



Périmètre de SCOT arrêté



Schéma de cohérence territorial (non publié)



Schéma de cohérence territorial (publié)

